



## INTERPELLATION

**Auteur** Jérôme Desmeules, UDC, Blaise Carron, PS/GC et Stéphane Ganzer, PLR/FDP  
**Objet** SFOP : Pour une gestion adéquate des ressources humaines et des conflits  
**Date** 15/03/2024  
**Numéro** 2024.03.058

Le Service de la formation professionnelle (SFOP) du Département de l'économie et de la formation (DEF) du Valais joue un rôle crucial dans le développement de notre jeunesse et le soutien à nos entreprises. Il est essentiel que cet environnement soit propice au développement professionnel et personnel de tous les employés. Or, des préoccupations nous ont été remontées concernant la gestion des ressources humaines et le bien-être des employés au sein de ce service.

Sans entrer dans les détails des cas individuels, des questions se posent quant à la conformité avec les procédures d'évaluation annuelle, l'utilisation des outils d'évaluation officiels, et le respect de la dignité et de l'intégrité personnelle des employés. Ces éléments sont fondamentaux pour un climat de travail sain et respectueux.

Il est de notre devoir de veiller à ce que tous les employés de l'État du Valais bénéficient d'un environnement de travail où respect, équité, et bien-être sont valorisés.

### Conclusion

Dans cet esprit, nous aimerions poser les questions suivantes au Conseil d'État:

- Le Conseil d'Etat a-t-il eu connaissance de difficultés particulières et d'une dégradation de l'environnement de travail?
- Quelles mesures sont prises pour garantir que les procédures d'évaluation des employés sont appliquées de manière équitable et conforme aux directives officielles du Service des ressources humaines (SRH)?
- Quels mécanismes de soutien sont disponibles pour les employés exprimant des difficultés psychologiques ou professionnelles liées à leur environnement de travail?